

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 16 juin 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2017-395

**Convention Arc en rêve centre d'architecture et Bordeaux Métropole - Montant de la subvention 2017
- Décision - Autorisation de signature**

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Arc en rêve, centre d'architecture mène depuis 1981 un projet de communication sociale et culturelle dans le domaine de l'architecture, de la ville, du paysage et du design avec un rôle de médiation pour la promotion de la qualité du cadre de vie.

Son expérience de la médiation croise l'approche pédagogique et l'approche savante en direction de différents publics : enfants, jeune, adultes, habitants, professionnels de l'aménagement (publics et privés), élus.

Ses moyens d'actions prennent la forme d'expositions, de débats, conférences, colloques, éditions, animations pour les enfants, formations pour les adultes, visites de bâtiments, parcours urbains et expérimentations sur le terrain de l'aménagement.

Son action est reconnue internationalement mais a également des implications locales.

Par délibération 2016/162 du 25 mars 2016, Bordeaux Métropole a renouvelé son partenariat et subventions à Arcenrêve. Une nouvelle convention pluriannuelle 2016-2018 a été approuvée.

Conformément à cette convention, notre Établissement public est sollicité annuellement afin d'arrêter le montant de la subvention au regard du programme d'actions prévisionnel présenté par Arc en rêve. Cette convention a arrêté un montant de 428 688 € pour l'année 2017.

Le programme pour l'année 2017 (Cf. pièce jointe), se présente ainsi :

**Une année marquée par le paysage, thème de la saison culturelle et d'Agora
Initiées par la mairie de Bordeaux**

Expositions :

- **landskatinganywhere**

Cette exposition traite de la pratique du skateboard et de ses relations avec l'architecture

et la ville,

- **Schweizweit**

Cette exposition constitue un atlas visuel de l'architecture suisse de ces cinq dernières années. *En partenariat avec le SAM Musée national Suisse, Bâle,*

- **legopolitain© / expo-atelier**, en partenariat avec lego

Arc en rêve revisite le projet legopolitain© créé en 2012, un dispositif d'exposition conçu sous la forme d'un atelier « work in progress » mettant en jeu la question du développement durable en relation avec la ville et l'architecture,

- **infidélités créatives**

topotek1 / Martin Rein-Cano + Lorenz Dexler paysagistes architectes, Berlin,

- **journées nationales de l'Architecture 2017** dans la grande nef.

Expositions hors les murs :

- **collection paysages**

Architectes, paysagistes, designers, elles ils pensent des paysages

l'exposition présente dans le gonflable d'Hans Walter Müller, des morceaux choisis des travaux de concepteurs qui sont passés ici, à Bordeaux, via arc en rêve,

- **Studio Mumbai Between the sun and the moon.**

Conférences :

- colloque national **Architecture et pédagogie**

Le ministère de la Culture a confié à Arc en rêve l'organisation d'un colloque national consacré à la pédagogie en matière d'architecture développée à l'attention des enfants et des jeunes tout particulièrement en milieu scolaire.

Transmettre l'architecture : en quoi ? Comment ?

Il s'agit de faire un bilan perspective des démarches et actions de sensibilisation des jeunes publics à l'architecture depuis 40 ans.

Ce colloque fera état de la somme et la diversité des pratiques, une multitude d'initiatives et la pluralité des acteurs.

Objectif :

- produire des témoignages, des expertises,
- capitaliser les expériences au vu des résultats observables,
- analyser les méthodes,
- mettre en perspective les évolutions des pratiques.

Organisé sous l'égide du Ministère de la Culture, direction de l'architecture, en partenariat avec le Rectorat et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), ce colloque s'inscrit dans le cadre des mesures de la politique nationale en faveur de l'architecture, en relation avec les Journées nationales de l'Architecture 2017.

- **Génération d'habitat innovant (GHI) Grand Parc :**

- o **Lacaton & Vassal, Frédéric Druot, Christophe Hutin** architectes, avec **Bernard Blanc**, directeur général d'aquitainis,
- o **Bjarke Ingels** BIG, architectes, Copenhague + **The Infinite Happiness** film de Ila Bêka et Louise Lemoine,
- o **Sou Fujimoto** architecte, Tokyo,
- o **REM**, avant-première du film de **Tomas Koolhaas + Rem Koolhaas** architecte, OMA, Rotterdam,

Programme permanent éducation :

- **une classe, un architecte, une ville, un bâtiment**

Deuxième édition de ce projet réalisé en 2016 à l'occasion des Journées nationales de l'Architecture sur 12 sites de l'hexagone.

En 2017, le projet se développe sur le territoire de la nouvelle grande région Nouvelle-Aquitaine,

- **MODUL'HOME**

un matériel spécifique créé pour arc en rêve par Tout le Monde,

- **legopolitain© / expo-atelier, en partenariat avec lego.**

transformer / imaginer / ville / territoire

arc en rêve invite les élèves des écoles, collèges et lycées à découvrir les plaisirs de l'architecture et à comprendre les conditions de vie à l'heure de l'urgence écologique.

Publication

Le livre **constellation.s** en deux versions française et anglaise

Retour en 800 pages sur l'événement 2016, les 2 000 m2 d'exposition et sur l'ensemble des rencontres qui se sont déroulées pendant l'été 2016.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.5217-2,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par Arc en rêve en date du 29 juillet 2016 pour un montant de 428 688 €,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le rôle joué par Arc en rêve, centre d'architecture dans la diffusion de la médiation de la culture architecturale et urbaine sur le territoire métropolitain,

CONSIDERANT QUE la volonté de Bordeaux Métropole de soutenir les actions de cette association compte tenu de la convergence d'intérêt sur les objectifs poursuivis,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 428 688 € au titre de l'exercice 2017 en faveur de l'association Arc en rêve,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention 2017 avec Arc en rêve ci-annexée, et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions annuelles accordées,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2017, en section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 juin 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 20 JUILLET 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 20 JUILLET 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Michel DUCHENE</p>
---	--